



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Circulation par alternat Route d'Egletons et Coursou AT75-2026

Le Maire de Treignac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de RMCL en date du 3 juin 2026
Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation route d'Egletons et rue Coursou, du mercredi 3 au jeudi 4 juin 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation des réseaux d'eaux pluviales.

ARRETE

Article 1 : La circulation est alternée route d'Egletons et Coursou, du mercredi 3 au jeudi 4 juin 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation des réseaux d'eaux pluviales.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place et retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

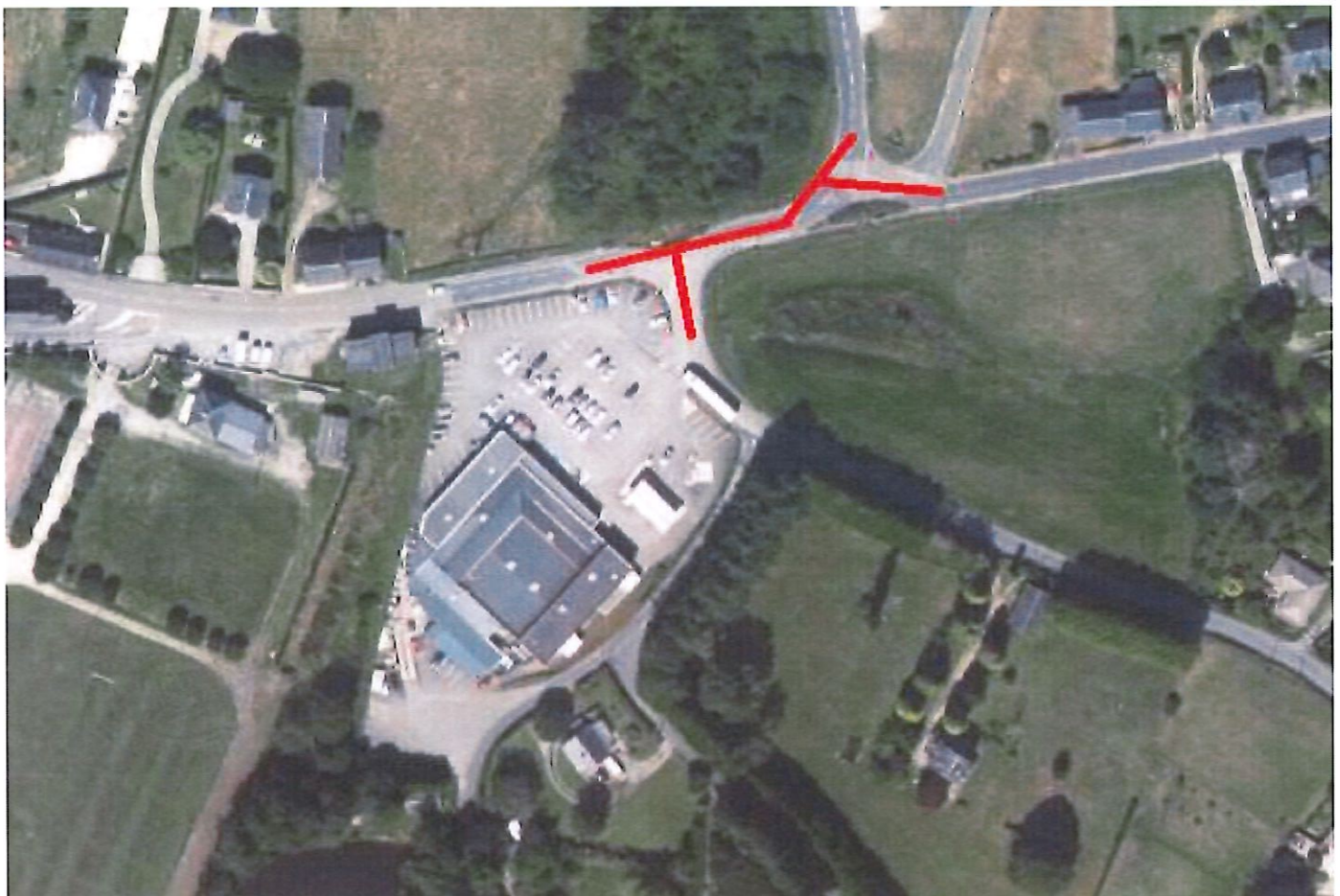
Fait à Treignac, le 3 juin 2026
Le Maire, Alexia LEGRAIN



CIRCULATION ALTERNEE

Route d'Egletons et Coursou

DU MERCREDI 3
AU JEUDI 4 JUIN 2026



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT75 -2026